

Compte Rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2009

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 24 mars 2009.

SUBVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS

20.000 € à l'Association Sportive Canétoise. Unanimité.
650 € à la Boule Atomique Canétoise. Unanimité.
160 € à Plus Belle la Vie avec les Seniors. Unanimité.
500 € à l'Alerte Indépendante Canétoise. Unanimité.
3.800 € à l'Amicale Laïque. Majorité (17 pour, 2 abstentions)
250 € aux Anciens Combattants. Unanimité.
160 € à l'ASPEC. Majorité (18 pour, 1 abstention)
160 € à Chœur à Cœur. Unanimité.
160 € à Clé des Chants. Unanimité.
160 € à Clermont Accueil. Unanimité.
160 € à Djrouba Tchernobyl. Unanimité.
4.600 € au Foyer Rural. Majorité (18 pour, 1 abstention)
770 € à la Gaule Canétoise. Unanimité.
300 € aux Cannelles. Unanimité.
460 € au Club Théâtre Les Cigalous. Unanimité.
780 € à l'APEL ST MARTIN. Majorité (18 pour, 1 abstention)
2.380 € à la Coopérative Scolaire Les Oliviers. Majorité (18 pour, 1 abstention)
2.700 € au Tennis Club Canétois. Majorité (18 pour, 1 abstention)
160 € à Quatrième Jeunesse. Unanimité.
160 € à Arts et Loisirs. Unanimité.
160 € à Canet d'As. Unanimité.
610 € au Perdigeal Canétois. Majorité (18 pour, 1 abstention)
160 € à Cré'Arts. Unanimité.
4.000 € à Canet Animations. Majorité (17 pour, 2 abstentions)
350 € à Run and Bike Enduro Régional (manifestation sportive du 3 mai). Unanimité.
400 € au Centre de Loisirs de SOUBES (séjour des ados au ski). Unanimité.

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE DEPARTEMENT

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à signer avec le Conseil Général, une convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif et approuve la participation financière y afférente, soit 1.019,60 € pour 2009.

MAISON DES ARTS. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CCC

A l'unanimité le Conseil décide de demander une subvention à la Communauté des Communes du Clermontais pour financer l'aménagement de la Maison des Arts, dans le cadre de l'action de valorisation des propriétés communales.

REGULARISATION CESSION TERRAIN DE VOIRIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de régulariser devant Notaire, la cession gratuite de 88 M2 de terrain par les époux CUSSOL, pour élargissement de voirie chemin de la Sablière.

Source : <http://www.canet-herault.com/spip.php?article150>